

États financiers du

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de Fonds alternatif fondateurs Venator

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fonds alternatif fondateurs Venator (le « Fonds »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 18 mars 2025

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

États de la situation financière Aux 31 décembre

	2024	2023
ACTIFS		
Actifs courants		
Montant à recevoir des courtiers	-	392 420 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 042	73 524
Placements détenus, à la juste valeur (au coût – 12 167 764 \$; 12 350 920 \$ en 2023) (note 8)	14 442 142	16 211 469
Dividendes à recevoir	12 432	2 419
Montant à recevoir au titre des placements vendus	37 593	1 753 804
Autres actifs	406	832
Intérêts à recevoir	20 122	50 154
	<u>14 514 737</u>	<u>18 484 622</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Montant à payer des courtiers	128 291	-
Créditeurs et charges à payer	74 338	104 186
Placements vendus à découvert, à la juste valeur (produit – nil \$; 4 105 467 \$ en 2023) (note 8)	-	4 020 003
Frais de gestion à payer (note 5)	25 298	22 253
Montant à payer au titre des placements achetés	-	920 223
	<u>227 927</u>	<u>5 066 665</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>14 286 810 \$</u>	<u>13 417 957 \$</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série :		
Série A1	11 127 332 \$	10 528 399 \$
Série F	1 601 382	1 614 491
Série F1	1 558 096	1 275 067
	<u>14 286 810 \$</u>	<u>13 417 957 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 6) :		
Série A1	1 469 432	1 500 284
Série F	100 809	110 913
Série F1	198 997	177 722
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part :		
Série A1	7,57 \$	7,02 \$
Série F	15,89	14,56
Série F1	7,83	7,17

Approuvé au nom de la fiducie :


_____, fiduciaire
Venator Capital Management Ltd.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre

	2024	2023
Revenu		
Intérêts aux fins de distribution	566 473 \$	564 510 \$
Profit réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	3 448 078	907 060
Variation nette de la plus-value/moins-value latente des placements	(1 676 393)	3 363 218
Dividendes	105 154	116 028
Autres revenus	401	2 787
	<u>2 443 713</u>	<u>4 953 603</u>
Charges		
Intérêts et frais d'emprunt	670 634	621 026
Frais de gestion (note 5)	279 939	256 878
Charges d'exploitation	127 886	127 539
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	107 355	106 139
Dividendes versés sur les placements vendus à découvert	92 137	87 308
Honoraires d'audit	47 218	29 999
Frais juridiques	21 541	22 851
Retenues d'impôt	3 614	8 858
	<u>1 350 324</u>	<u>1 260 598</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>1 093 389 \$</u>	<u>3 693 005 \$</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série (note 11) :		
Série A1	820 481 \$	2 902 246 \$
Série F	135 966	462 834
Série F1	136 942	327 925
	<u>1 093 389 \$</u>	<u>3 693 005 \$</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 11) :		
Série A1	0,55 \$	1,72 \$
Série F	1,28	3,78
Série F1	0,72	1,72

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Exercices clos les 31 décembre

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables*	Rachat de parts rachetables*	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
2024					
Série A1	10 528 399 \$	416 382 \$	(637 930) \$	820 481 \$	11 127 332 \$
Série F	1 614 491	–	(149 075)	135 966	1 601 382
Série F1	1 275 067	263 700	(117 613)	136 942	1 558 096
	<u>13 417 957 \$</u>	<u>680 082 \$</u>	<u>(904 618) \$</u>	<u>1 093 389 \$</u>	<u>14 286 810 \$</u>

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables**	Rachat de parts rachetables**	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
2023					
Série A1	8 980 825	814 642	(2 169 314)	2 902 246	10 528 399
Série F	1 625 763	–	(474 106)	462 834	1 614 491
Série F1	1 092 297	8 062	(153 217)	327 925	1 275 067
	<u>11 698 885 \$</u>	<u>822 704 \$</u>	<u>(2 796 637) \$</u>	<u>3 693 005 \$</u>	<u>13 417 957 \$</u>

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Tableaux des flux de trésorerie Exercices clos les 31 décembre

	2024	2023
Flux de trésorerie liés à ce qui suit :		
Activité d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 093 389 \$	3 693 005 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments hors trésorerie :		
Profit net réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	(3 448 078)	(907 060)
Variation de la plus-value/moins-value latente des placements	1 676 393	(3 363 218)
Variation des soldes hors trésorerie :		
Diminution du montant à recevoir des courtiers	392 420	430 324
(Augmentation) diminution des dividendes à recevoir	(10 013)	15 498
Diminution (augmentation) du montant à recevoir au titre des placements vendus	1 716 211	(1 753 804)
Diminution (augmentation) des autres actifs	426	(264)
Diminution (augmentation) des intérêts à recevoir	30 032	(9 091)
Augmentation du montant à payer à des courtiers	128 291	-
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(29 848)	2 450
Augmentation des frais de gestion à payer	3 045	1 553
(Diminution) augmentation du montant à payer au titre des placements achetés	(920 223)	438 761
Produit de la vente de placements	113 195 754	93 523 739
Achat de placements	(112 863 503)	(90 359 417)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>964 296</u>	<u>1 712 476</u>
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	680 082	823 370
Montant payé au rachat de parts rachetables	(904 618)	(2 834 325)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	<u>(224 536)</u>	<u>(2 010 955)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	739 760	(298 479)
(Perte) profit de change sur la trésorerie	(811 242)	292 678
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<u>73 524</u>	<u>79 325</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>2 042 \$</u>	<u>73 524 \$</u>
Renseignements supplémentaires*		
Intérêts payés	667 572 \$	586 157 \$
Intérêts reçus	598 633	561 554
Dividendes payés	99 401	88 362
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	91 527	122 669

*Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2024

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes				
10 600	ADENTRA Inc.	430 445	\$ 393 578	\$ 2,75
5 300	Bombardier Inc.	336 784	518 075	3,63
42 500	Chemtrade Logistics Income Fund	423 056	464 950	3,25
34 700	D2L Inc.	405 901	672 833	4,71
4 200	Docebo Inc.	282 684	270 732	1,89
24 700	Dye & Durham Ltd.	464 777	434 226	3,04
16 600	Element Fleet Management Corp	377 266	482 396	3,38
165 000	Enterprise Group Inc.	316 475	311 850	2,18
20 600	Groupe Dynamite Inc.	431 454	400 670	2,80
105 500	Kneat.com inc.	369 822	618 230	4,33
19 500	MDA Space Ltd.	320 116	575 835	4,03
33 500	Mullen Group Ltd.	496 282	488 430	3,42
4 200	Onex Corp.	477 947	471 576	3,30
32 000	Primaris REIT	480 899	495 040	3,47
15 500	Propel Holdings Inc.	361 954	570 245	3,99
26 400	Sylogist Ltd.	239 140	234 168	1,64
92 000	Well Health Technologies Corp.	469 634	631 120	4,42
		<u>6 684 636</u>	<u>8 033 954</u>	<u>56,23</u>
Actions américaines				
2 000	Amazon.com Inc.	508 823	631 997	4,42
3 400	Beacon Roofing Supply Inc.	443 945	497 457	3,48
1 000	Clean Harbors Inc.	354 775	331 482	2,32
1 000	Corpay Inc.	508 037	487 443	3,41
4 100	HealthEquity Inc.	441 918	566 626	3,97
900	IES Holdings Inc.	147 534	260 507	1,82
700	Meta Platforms Inc.	484 109	590 338	4,13
57 800	Porch Group Inc.	252 944	409 601	2,87
4 000	QXO Inc.	75 331	91 606	0,64
9 992	Red Violet Inc.	317 567	520 990	3,65
8 300	RingCentral Inc.	452 782	418 541	2,93
5 600	Skechers U.S.A. Inc.	513 685	542 355	3,80
7 200	TaskUS Inc.	183 226	175 677	1,23
16 400	Telesat Inc.	321 237	388 341	2,72
1 900	WESCO International Inc.	477 215	495 227	3,47
		<u>5 483 128</u>	<u>6 408 188</u>	<u>44,86</u>
	Total des placements détenus	12 167 764	14 442 142	101,09

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Inventaire du portefeuille (suite) Au 31 décembre 2024

Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	<u>(6 526)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
Placements détenus, montant net	<u>12 161 238</u>	\$ 14 442 142	101,09
Autres actifs, montant net		<u>(155 332)</u>	<u>(1,09)</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		<u>14 286 810</u>	<u>\$ 100,00</u>

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

1. Organisation de la fiducie et nature des activités

Le Fonds alternatif fondateurs Venator (la « fiducie ») est une fiducie qui a été créée sous le régime des lois de la province d'Ontario aux termes d'une convention de fiducie datée du 28 juin 2007 et dans sa version modifiée et mise à jour en date du 25 septembre 2009, du 14 février 2012 et du 30 juin 2021. La fiducie a amorcé ses activités le 1^{er} septembre 2007. Venator Capital Management Ltd., société constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario, agit en qualité de gestionnaire et de fiduciaire (le « gestionnaire » ou le « fiduciaire ») de la fiducie. L'adresse du siège social de la fiducie est la suivante : 2, rue Bloor Est, bureau 310, Toronto (Ontario) M4W 1A8.

L'objectif de placement de la fiducie consiste à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une sélection de titres fondamentaux en prenant des positions de placement acheteurs et vendeurs sur des actions, des titres de créance et des dérivés et en usant de stratégie dans la négociation.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), qui sont présentés à la juste valeur. Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS (les « IFRS »). Le fiduciaire a autorisé leur publication le 18 mars 2025. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la fiducie. Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la fiducie.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Ce qui suit résume les méthodes comptables de la fiducie :

a) Évaluation des placements

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (tels que des instruments dérivés cotés et des titres de négociation) est fondée sur les prix cotés sur les marchés. Conformément aux dispositions du prospectus simplifié de la fiducie, les placements sont évalués en fonction du dernier cours de marché lorsque vient le temps de déterminer la valeur liquidative par part aux fins des souscriptions et des rachats. Aux fins de la présentation de l'information financière, la fiducie utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Lorsque la fiducie détient des dérivés dont les positions en matière de risques de marché se compensent, elle utilise les cours médians du marché comme base d'établissement des justes valeurs pour les positions de risques qui se compensent et applique ce cours acheteur ou vendeur, selon le cas, à la position ouverte nette.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (les dérivés négociés hors cote, par exemple) est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La fiducie recourt à diverses méthodes et formule des hypothèses qui sont fondées sur les conditions de marché en vigueur à chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation utilisées comprennent l'examen de transactions comparables récentes conclues sans lien de dépendance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, l'utilisation de modèles d'évaluation d'options et le recours à d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

b) Classement

La fiducie classe ses placements dans des titres de créance, des titres de capitaux propres et des dérivés comme étant des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »).

La fiducie classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction du modèle économique qu'elle suit pour la gestion de ces actifs financiers conformément à sa stratégie d'investissement établie par écrit. La gestion du portefeuille de placements et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, et le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. La fiducie s'intéresse d'abord à la juste valeur et c'est cette information qu'elle utilise pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions.

Les autres actifs financiers, y compris le montant à recevoir des courtiers, les souscriptions à recevoir, les dividendes à recevoir, le montant à recevoir au titre des placements vendus, les autres actifs et les intérêts à recevoir, sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti et sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. Un actif financier est classé comme étant ultérieurement évalué au coût amorti seulement si les deux conditions suivantes sont réunies :

- i) la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ii) les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le montant à payer des courtiers, le montant à payer au titre des rachats, les frais de gestion à payer, le montant à payer au titre des placements achetés et les créditeurs et charges à payer sont classés comme des passifs financiers et sont comptabilisés au coût amorti. Les passifs financiers sont en général réglés dans les trois mois suivant l'émission. Les autres actifs et passifs financiers, de par leur nature, ont une échéance à court terme et ils sont comptabilisés au coût amorti, lequel avoisine la juste valeur.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

c) Comptabilisation/décomptabilisation

La fiducie comptabilise les actifs financiers ou les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle elle s'engage à acheter ou à vendre à découvert les instruments. À compter de cette date, la totalité des profits et des pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs ou des passifs est comptabilisée aux états du résultat global.

Les actifs financiers sont décomptabilisés uniquement lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ou lorsque la fiducie transfère à une autre entité l'actif financier ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à sa propriété. La fiducie décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration.

d) Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté aux états de la situation financière lorsque la fiducie a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, la fiducie conclut diverses conventions-cadres de compensation ou des accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière, mais qui permettent que les montants connexes soient compensés dans certaines circonstances, notamment en cas de faillite ou de résiliation des contrats.

e) Opérations sur titres et comptabilisation des produits

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction, et les profits et les pertes découlant de ces opérations sont comptabilisés à la date de transaction.

Le profit (la perte) réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion, ainsi que la variation de la plus-value latente des placements sont établis sur la base du coût moyen.

f) Retenues d'impôt

En règle générale, la fiducie est assujettie à des retenues d'impôt imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt applicables sont présentées comme une charge distincte aux états du résultat global.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

g) Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations comptables et qu'elle ait recours à son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la fiducie. Les estimations, qui sont continuellement évaluées, sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements à venir qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série donnée de parts rachetables par le nombre total de parts rachetables de cette même série en circulation à la date de clôture de l'exercice.

i) Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à chaque série de parts rachetables, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables de cette même série en circulation au cours de l'exercice. Se reporter à la note 11 pour le calcul.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

j) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, en fonction du plus bas niveau de données d'entrée qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. Les données d'entrée ou méthodes utilisées pour évaluer les titres ne sont pas forcément représentatives du risque associé à un placement dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux de données d'entrée suivants :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.
- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 : Données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

k) Montant à payer à des courtiers

La fiducie a conclu une convention de courtage de premier ordre avec son courtier en ce qui a trait au maintien de son compte à titre de client. Le courtier a la garde des titres de la fiducie.

Le montant à payer à des courtiers correspond à un compte sur marge se composant d'emprunts en espèces qui ont été contractés auprès de courtiers et qui sont garantis par les placements sous-jacents détenus par la fiducie.

l) Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille

Les coûts d'opérations, tels que les frais de courtage engagés lors de l'achat et de la vente de titres en portefeuille et les autres coûts liés à l'exécution des ordres qui sont payés à des tiers, notamment les droits de timbre et les frais liés aux bourses, sont comptabilisés en charges aux états du résultat global en fonction de la date de transaction.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

m) Conversion des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la fiducie est le dollar canadien. La juste valeur des placements étrangers et des autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à 12 h (HNE), soit le taux de clôture, à la date d'évaluation. Les achats et ventes de titres étrangers libellés en monnaies étrangères et les produits tirés de ces opérations sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les variations de la plus-value (moins-value) latente des écarts de conversion sont comptabilisées aux états du résultat global à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements. Tous les autres profits ou pertes de change liés aux écarts de conversion sont comptabilisés aux états du résultat global à titre de profits (pertes) réalisés sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion.

n) Intérêts et frais d'emprunt

Puisqu'elle détient à la fois des positions acheteur et des positions vendeur, la fiducie paie non seulement des intérêts, mais aussi des frais d'emprunt. Bien que le recours à des capitaux d'emprunt puisse améliorer considérablement le rendement sur le capital investi, il peut également exacerber les répercussions défavorables auxquelles est exposé le portefeuille de placements de la fiducie en ayant pour effet d'accroître l'exposition de celle-ci au risque lié au capital et d'augmenter les charges.

o) Imposition de la fiducie

La fiducie constitue une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, elle n'est pas assujettie à l'impôt à l'égard de la partie de son revenu net imposable, y compris les gains en capital réalisés nets, qui est versée ou à verser à ses porteurs de parts à la date de clôture de son année d'imposition. Toutefois, la partie du revenu net et des gains en capital réalisés nets de la fiducie qui n'est pas versée ou à verser aux porteurs de parts est assujettie à l'impôt sur le revenu. La fiducie compte distribuer la totalité de son revenu et un montant suffisant de ses gains en capital nets réalisés de manière à ne pas être assujettie à l'impôt sur le revenu.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pour une période de 20 ans et portées en diminution de tout bénéfice imposable futur. Aux fins de l'impôt, les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et portées en diminution des gains en capital futurs.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

p) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des fonds en caisse et des dépôts bancaires dont la durée initiale à courir jusqu'à l'échéance est d'au plus trois mois.

q) Classement des parts rachetables émises par la fiducie

Les parts rachetables de la fiducie ne satisfont pas aux critères de classement à titre de capitaux propres énoncés dans l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, puisqu'il existe plusieurs séries de parts comportant des droits différents; par conséquent, elles ont été classées dans les passifs financiers.

r) Évaluation des parts

L'actif net lié à une série donnée de parts est déterminé en calculant la valeur de la quote-part revenant à cette même série du total des actifs et des passifs de la fiducie attribuables à l'ensemble des séries de parts diminuée des passifs de la fiducie attribuables uniquement à cette série.

Les charges directement attribuables à une série sont imputées directement à cette série. Le revenu, les profits et pertes réalisés et latents découlant des opérations sur titres et les autres charges sont affectés de manière proportionnelle à chaque série en fonction de la valeur liquidative attribuable à chaque série.

s) États financiers : Présentation et informations à fournir (IFRS 18)

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir, qui remplace l'IAS 1, Présentation des états financiers. IFRS 18 vise à assurer la comparabilité de la performance financière d'entités similaires et aura une incidence sur la présentation des états financiers de base et des notes, y compris l'état du résultat net, dans lequel les sociétés devront présenter les produits et les charges dans des catégories distinctes, à savoir les catégories « exploitation », « investissement » et « financement », y compris des sous-totaux prescrits relatifs à chaque nouvelle catégorie. IFRS 18 exigera également que les mesures de la performance définies par la direction soient expliquées et incluses dans une note distincte dans les états financiers consolidés.

IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

4. Estimations et hypothèses comptables critiques

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle ait recours à son jugement dans l'application de ses méthodes comptables et qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses à l'égard de l'avenir. Les paragraphes qui suivent décrivent les estimations et jugements comptables les plus importants faits ou formulés, selon le cas, en dressant les états financiers.

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par la fiducie, le gestionnaire est tenu de porter des jugements importants afin de déterminer si l'activité de la fiducie consiste ou non à assurer la gestion de son portefeuille de placements et à en apprécier la performance sur la base de la juste valeur et de déterminer que le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Les jugements les plus importants qui ont été portés comprennent l'évaluation et la détermination du modèle économique approprié justifiant la décision de la fiducie de classer ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net.

5. Opérations entre parties liées

a) Frais de gestion

Les frais de gestion, que verse la fiducie au gestionnaire mensuellement, sont calculés quotidiennement en fonction de la valeur liquidative de chaque série. Les frais de gestion annuels relatifs à chaque série sont calculés comme suit : i) 2 % de la valeur liquidative des parts de série A et ii) 1 % de la valeur liquidative des parts de série F, plus les taxes applicables. Les frais de gestion des parts de série I sont négociés et versés directement par l'investisseur.

Le gestionnaire paiera, à l'égard des parts de série A, et à même ses frais de gestion, des frais de service annuels aux courtiers inscrits participants dont les clients détiennent des parts de série A. Ces frais de service sont payables trimestriellement jusqu'à concurrence d'un montant correspondant à 1 % de la valeur liquidative des parts de série A détenues par les clients du courtier en question.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les frais de gestion se sont élevés à 279 939 \$ (256 878 \$ en 2023). De ce montant, une tranche de 25 298 \$ était à payer au 31 décembre 2024 (22 253 \$ en 2023).

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

5. Opérations entre parties liées (suite)

b) Rémunération au rendement

La fiducie verse au gestionnaire une rémunération au rendement à l'égard des parts de série A et des parts de série F en circulation le dernier jour ouvrable de la période. Cette rémunération est calculée en fonction de l'excédent à cette date de la valeur liquidative par part majorée du montant total des distributions déclarées à l'égard de cette part (la « valeur liquidative par part ajustée ») sur le sommet précédent de cette part, plus les taxes applicables. La rémunération au rendement est calculée quotidiennement. Le « sommet » désigne le montant le plus élevé entre le prix d'achat de cette part ou la valeur liquidative par part ajustée après la dernière date à laquelle une rémunération au rendement a été versée. Pour toute période à l'égard de laquelle une rémunération au rendement doit être versée, le gestionnaire recevra 20 % de tout profit en excédent du sommet. L'investisseur dans les parts de série I peut négocier une rémunération au rendement différente.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la rémunération au rendement a été de néant (néant en 2023). De ce montant, une tranche de néant était à payer au 31 décembre 2024 (néant en 2023).

c) Porteurs de parts liés

Les administrateurs et les employés du gestionnaire détiennent 44,28 % (41,16 % en 2023) des parts de la fiducie en circulation.

6. Parts rachetables de la fiducie

La fiducie est autorisée à émettre un nombre illimité de parts rachetables d'un nombre illimité de séries, chaque part représentant une participation véritable indivise et égale dans la valeur liquidative de la fiducie.

Chaque part rachetable de chaque série confère au porteur le droit d'exercer un vote et de participer également et proportionnellement à toutes les distributions effectuées par la fiducie. Le gestionnaire peut regrouper les parts rachetables d'une série ou en modifier la désignation.

Les porteurs de parts peuvent demander que leurs parts soient rachetées le dernier jour ouvrable de chaque semaine (la « date de rachat ») à leur valeur liquidative par part à cette date, pourvu que la demande de rachat soit soumise au moins 5 jours ouvrables avant cette date de rachat.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

6. Parts rachetables de la fiducie (suite)

	Parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Parts rachetables à la clôture de l'exercice
2024				
Série A1	1 500 284	58 247	(89 099)	1 469 432
Série F	110 913	–	(10 104)	100 809
Série F1	177 722	36 782	(15 507)	198 997
2023				
Série A1	1 682 967	151 200	(333 883)	1 500 284
Série F	148 533	–	(37 620)	110 913
Série F1	202 475	1 343	(26 096)	177 722

Informations à fournir sur le capital

Le capital de la fiducie est constitué des parts rachetables et émises. Les parts rachetables confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir les distributions déclarées, le cas échéant, et de recevoir un paiement proportionnel fondé sur la valeur liquidative par part de la fiducie au moment de leur rachat. En ce qui concerne la souscription ou le rachat de parts rachetables, la fiducie n'applique aucune restriction spécifique et n'a aucune exigence particulière à l'égard du capital. Les variations pertinentes sont présentées aux états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément aux objectifs et aux stratégies de placement ainsi qu'aux pratiques en matière de gestion du risque décrits à la note 7, la fiducie a l'intention d'investir, dans des placements appropriés, le montant qu'elle reçoit au titre des souscriptions, tout en conservant des liquidités suffisantes pour donner suite aux demandes de rachats, le montant de ces liquidités pouvant être augmenté au moyen d'emprunts à court terme ou de cessions de placements, au besoin.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

7. Instruments financiers et gestion du risque

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal des activités, la fiducie est exposée au risque de liquidité, à l'autre risque de prix, au risque de crédit, au risque de change et au risque de taux d'intérêt. La valeur des placements qui composent le portefeuille de la fiducie peut fluctuer quotidiennement en raison des variations des taux d'intérêt, de l'évolution de la conjoncture économique et des conditions de marché ainsi que des nouvelles publiées par les sociétés concernant des titres spécifiques qui sont compris dans le portefeuille de la fiducie. Le niveau de risque dépend des objectifs de la fiducie en matière de placement et du type de titres dans lesquels elle investit.

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la fiducie soit incapable de régler ou d'honorer ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

L'exposition de la fiducie au risque de liquidité découle des rachats périodiques de parts rachetables contre trésorerie. Le Fonds sous-jacent investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être aisément liquidés. De plus, elle conserve habituellement des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour préserver sa liquidité.

La fiducie peut avoir recours à des dérivés pour modérer certaines expositions au risque. Rien ne garantit toutefois qu'il existera un marché pour certains dérivés et il est possible que les bourses de valeurs imposent des limites visant la négociation de dérivés.

Les passifs financiers de la fiducie arrivent à échéance dans trois mois.

b) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire s'efforce d'atténuer ce risque en assurant une sélection judicieuse et une diversification prudente des titres et des autres instruments financiers conformément aux objectifs et à la stratégie de placement de la fiducie. Le risque maximum associé aux instruments financiers est déterminé par la juste valeur des instruments financiers. L'ensemble des positions de la fiducie sur le marché fait l'objet d'un suivi périodique par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par la fiducie sont sensibles au risque de marché découlant des incertitudes quant aux cours futurs de ces instruments.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

b) Autre risque de prix (suite)

Le tableau suivant présente la concentration de l'actif et du passif de placement de la fiducie aux 31 décembre 2024 et 2023, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la fiducie :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actions canadiennes	56,23 %	31,87 %
Actions américaines	44,86 %	88,91 %
Options américaines	- %	0,05 %
Actions canadiennes vendues à découvert	- %	(4,42) %
Actions américaines vendues à découvert	- %	(25,54) %

Aux 31 décembre 2024 et 2023, les placements en actions détenus par la fiducie sont concentrés dans les secteurs suivants :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Communications	6,85 %	- %
Consommation discrétionnaire	15,74 %	38,43 %
Biens de consommation de base	- %	(7,78) %
Services financiers	10,70 %	10,56 %
Soins de santé	12,71 %	4,86 %
Indices	- %	(14,47) %
Produits industriels	31,71 %	40,10 %
Technologie de l'information	16,66 %	11,97 %
Matières	3,25 %	(1,46) %
Immobilier	3,47 %	8,64 %

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

b) Autre risque de prix (suite)

Au 31 décembre 2024, la majorité de l'actif net de la fiducie était investi dans des titres de participation négociés sur des bourses nord-américaines. Par conséquent, si les cours sur les bourses nord-américaines avaient augmenté ou diminué de 10 % à la clôture de l'exercice, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la fiducie aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 1 444 214 \$ (1 219 147 \$ en 2023). Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a pris envers la fiducie. Ce risque découle principalement des titres de créance détenus, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (par le biais de la cote de solvabilité du dépositaire) ainsi que du montant à recevoir de courtiers. La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès d'une contrepartie qui est une grande banque canadienne notée AA au 31 décembre 2024 (AA au 31 décembre 2023).

Le montant à recevoir de courtiers représente les comptes sur marge, la garantie en trésorerie donnée pour les titres empruntés et les transactions de vente en attente de règlement. Le risque de crédit lié aux transactions non réglées est considéré comme étant minime en raison du court délai de règlement en cause et de la qualité de crédit élevée du courtier concerné. Le courtier principal de la fiducie était noté AA au 31 décembre 2024 (AA au 31 décembre 2023).

Les placements de la fiducie dans des instruments de créance, y compris les intérêts à recevoir sur ceux-ci, représentent la principale source d'exposition au risque de crédit. La valeur de marché des instruments de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur.

Au 31 décembre 2024, la fiducie détenait des placements dans des instruments de créance d'une juste valeur de néant (néant en 2023).

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change.

Le risque de change découle des instruments financiers (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) qui sont libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle de la fiducie. La fiducie peut conclure des contrats de change à terme de gré à gré pour se couvrir contre le risque de change, afin de réduire son exposition aux devises étrangères ou d'établir une exposition aux devises étrangères.

Au 31 décembre 2024 et 2023, la fiducie présente les expositions aux monnaies étrangères suivantes (en pourcentage de la valeur liquidative totale) :

Monnaie	Exposition			Incidence découlant d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
31 décembre 2024						
Dollar américain	(7 020 387)	\$ 6 408 188	\$ (612 199)	(351 019)	\$ 320 409	\$ (30 610)
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(49,14)	44,85	(4,29)	(2,46)	2,24	(0,22)

Monnaie	Exposition			Incidence découlant d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
31 décembre 2023						
Dollar américain	(8 556 141)	\$ 8 509 463	\$ (46 678)	(427 807)	\$ 425 473	\$ (2 334)
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(63,77)	63,42	(0,35)	(3,19)	3,17	(0,02)

Au 31 décembre 2024, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net de la fiducie aurait augmenté ou diminué de 30 610 \$ (2 334 \$ en 2023).

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

e) Risque de taux d'intérêt

La fiducie s'expose à un risque de taux d'intérêt lorsqu'elle investit dans des instruments financiers portant intérêt, du fait qu'elle s'expose alors au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue par suite de variations des taux d'intérêt du marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis dans des titres portant intérêt à des taux du marché à court terme et les instruments à taux fixe détenus sont peu sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la fiducie n'est pas assujettie à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

8. Évaluation de la juste valeur

Le tableau qui suit présente sommairement les données d'entrée qui ont été utilisées au 31 décembre 2024 pour évaluer les placements de la fiducie comptabilisés à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Titres de capitaux propres	14 442 142 \$	– \$	– \$	14 442 142 \$
	14 442 142 \$	– \$	– \$	14 442 142 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de l'exercice.

Le tableau qui suit présente sommairement les données d'entrée qui ont été utilisées au 31 décembre 2023 pour évaluer les placements de la fiducie comptabilisés à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Titres de capitaux propres	16 205 210 \$	– \$	– \$	16 205 210 \$
Options	–	6 259	–	6 259
	16 205 210 \$	6 259 \$	– \$	16 211 469 \$
Passifs				
Titres de capitaux propres	4 020 003 \$	– \$	– \$	4 020 003 \$
	4 020 003 \$	– \$	– \$	4 020 003 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de l'exercice.

9. Charges

Le gestionnaire a le pouvoir d'effectuer des paiements à même la fiducie pour acquitter toute dépense ou toute charge qui, à son avis, est appropriée ou nécessaire pour assurer la bonne conduite des activités de la convention de fiducie, notamment, sans s'y limiter, pour engager tous les coûts liés à la gestion et à l'administration de la fiducie. La fiducie est responsable de payer tout impôt sur le revenu ou toute taxe d'accise exigible, de même que tous les frais de courtage liés aux opérations sur les titres.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

10. Impôt sur le résultat

Au cours de l'année d'imposition close le 31 décembre 2024, la fiducie disposait de reports prospectifs de pertes en capital de 8 905 560\$ (10 839 525 \$ en 2023) et de reports prospectifs de pertes autres qu'en capital d'un montant de 1 847 312 \$ (1 847 312 \$ en 2023) pouvant servir aux fins de l'impôt.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

11. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série

Le tableau qui suit présente le calcul de l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
31 décembre 2024			
Série A1	820 481 \$	1 490 126	0,55 \$
Série F	135 966	106 006	1,28
Série F1	136 942	191 191	0,72
31 décembre 2023			
Série A1	2 902 246 \$	1 686 678	1,72 \$
Série F	462 834	122 510	3,78
Série F1	327 925	190 767	1,72

12. Montant à payer au titre des rachats

Les montants à payer au titre des rachats sont constitués de parts rachetées au cours de l'exercice mais non encore payées à la clôture de l'exercice.

13. Liens avec des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité qui a été conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Le gestionnaire de la fiducie a déterminé que ses placements dans d'autres fonds communs de placement, y compris des FNB, sont considérés comme des entités structurées non consolidées. Pour connaître les placements dans des entités structurées non consolidées, veuillez consulter l'inventaire du portefeuille.

Au cours des périodes applicables closes les 31 décembre 2024 et 2023, la fiducie n'a pas fourni de soutien financier aux entités structurées non consolidées et n'a pas l'intention de fournir de soutien financier ou d'autre forme de soutien.